

Clermont-Ferrand - 2003 - droit fiscal : La distinction des impôts spécifiques et ad valorem / Les réductions d'impôts à l'I.R.P.P.

Par **Visiteur**, le **25/07/2008** à **15:35**

L2 - Finances publiques : droit fiscal - second semestre - première session - Année 2003/2004

Durée : 1h

Répondre aux deux questions suivantes :

1Â° - La distinction des impôts spécifiques et {ad valorem}

2Â° - Les réductions d'impôts à l'I.R.P.P.